

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de juin à 19 H 00

OBJET : SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE

Approbation du projet de rapport annuel 2023 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le **21 juin 2024**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Xavier HAQUIN**.

N°2024/123

Présents :

M. Xavier HAQUIN, **Maire**

M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,
Mme CHESNEAU MUSTAFA, **Adjoint au Maire**

Mme LEMARCHAND, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, M. ANNOUR,
Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE,
M. LAROZE, Mme YAHYA, Mme DE CARLI, Mme LAMBERT,
M. KNOBLOCH, Mme CAUZARD, M. HEUSSER, Mme LACOUTURE,
M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO, M. KHINACHE,
Mme DAHMANI, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme DEHAS

(pouvoir à Mme CHESNEAU MUSTAFA)

Mme BENLAHMAR

(pouvoir à Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE)

M. GODARD

(pouvoir à Mme CABOT)

M. KEBABTCHIEFF

(pouvoir à Mme CASTRO FERNANDES)

M. BAY

(pouvoir à M. MELO DELGADO)

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : 02/07/24

Publiée le : 05/07/24

Le Maire,



Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. KNOBLOCH** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE

Approbation du projet de rapport annuel 2023 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 ;

VU le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L.1111-2 et L.1811-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2023-314 du 28 décembre 2023 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;

VU la délibération n°2015/74 du Conseil municipal du 17 juin 2015 relative à l'approbation et à l'autorisation de signature du contrat de ville 2015-2020 ;

VU la délibération n°2020/10 du Conseil municipal du 29 janvier 2020 portant approbation de l'avenant au contrat de ville Val Parisis 2015-2022 ;

VU la délibération n°2023/124 du Conseil municipal du 30 juin 2023 portant approbation du projet de rapport annuel 2022 sur la mise en œuvre du contrat de ville ;

VU l'avis de la Commission Solidarité et Cohésion Sociale du 19 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015, dans les communes et les établissements publics de Coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville, le Maire et le Président de l'EPCI sont tenus de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective, un rapport annuel sur la mise en œuvre du Contrat de Ville,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **DONNE ACTE** de la présentation du projet de rapport annuel 2023 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville ;
- **APPROUVE** ledit projet de rapport annuel.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN



ValParisis
AGGLO



Vu pour être annexé à
délibération n°24/23 du 28/06/24
ERMONT, le02/07/24
Le Maire,

RAPPORT ANNUEL 2023

Contrat de Ville

VILLE d'ERMONT



HERBLAY
sur-Seine

ville de
MONTIGNY
Lès Cormeilles

Ville de
PIERRELAYE

VILLE DE
SANNOIS

ville de
Taverny



Sommaire

SECTION 1 : ELEMENTS DE CONTEXTE

- La population et le revenu médian en QPV p.5
- Le nouveau Contrat de Ville p.6, 7, 8
- Le projet de renouvellement urbain p. 9, 10, 11

SECTION 2 : LEVIERS FINANCIERS

- La répartition des leviers financiers p.13
- Dotation de Solidarité Urbaine p.14, 15
- Dotation de Solidarité Communautaire p.16, 17
- L'appel à projet p.18
- Le dispositif d'abattement de la TFPB p.19, 20, 21,22

SECTION 3 : VALORISATION DES ACTIONS LOCALES



Préambule

- En application de l'article L. 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville, le maire et le président de l'EPCI sont tenus de présenter à leur assemblée délibérante respective un « **rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation** ».
- Conformément à son application par décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015, le contenu du rapport doit faire état de :
 - L'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires
 - Retracer les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers
 - Déterminer des perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés



SECTION 1 : ELEMENTS DE CONTEXTE

La population (2018) et le revenu médian déclaré en QPV (2020)

Données INSEE

- 1 Les Chênes à Ermont : 2 525 habs.
Revenu déclaré du QPV : 12 820€ / de la commune : 24 070€
 - 2 Mare des Noues à Franconville-la-Garenne : 1 202 habs.
Revenu déclaré du QPV : 11 850€ / de la commune : 23 420€
 - 3 Montédour à Franconville-la-Garenne : 1 752 habs.
Revenu déclaré du QPV : 13 910€ / de la commune : 23 420€
 - 4 Les Naquettes à Herblay-sur-Seine : 1 283 habs.
Revenu déclaré du QPV : 12 040€ / de la commune : 27 130€
 - 5 Les Francs à Montigny-lès-Cormeilles : 3 487 habs.
Revenu déclaré du QPV : 12 610€ / de la commune : 20 280€
 - 6 Clos Saint Pierre Elargi à Pierrelaye : 1 393 habs.
Revenu déclaré du QPV : 12 460€ / de la commune : 22 650€
 - 7 Bas des Aulnaies – Carreaux Fleuris – Fontaine Bertin à Franconville-la-Garenne et Sannois : 4 972 habs.
Revenu déclaré du QPV : 13 560€ / de la commune de Franconville : 23 420€ / de la commune de Sannois : 23 410€
 - 8 Les Sarments – Les Nérins à Taverny : 1 172 habs.
Revenu déclaré du QPV : 13 490€ / de la commune : 24 900€
 - 9 Les Pins à Taverny : 1 062 habs.
Revenu déclaré du QPV : 14 650€ / de la commune : 24 900€
- Revenu déclaré
Dans la CAVP : 25 440€ / dans le Val d’Oise : 22 030€ / en IDF : 23 860€



Des revenus médians de 13 043 € en moyenne, représentant la moitié du revenu médian déclaré au niveau de la CAVP.



Le nouveau Contrat de Ville

La Politique de la Ville a vocation à mettre en place des actions visant **la réduction des inégalités au sein des Quartiers Politique de la Ville (QPV) et par rapport à leurs unités urbaines** de référence, la situation de 2022 à 2023 est restée stable sur ces QPV. Les indicateurs y sont restés au même niveau en termes de revenu médian, de démographie, d'emploi, de mobilité, etc.

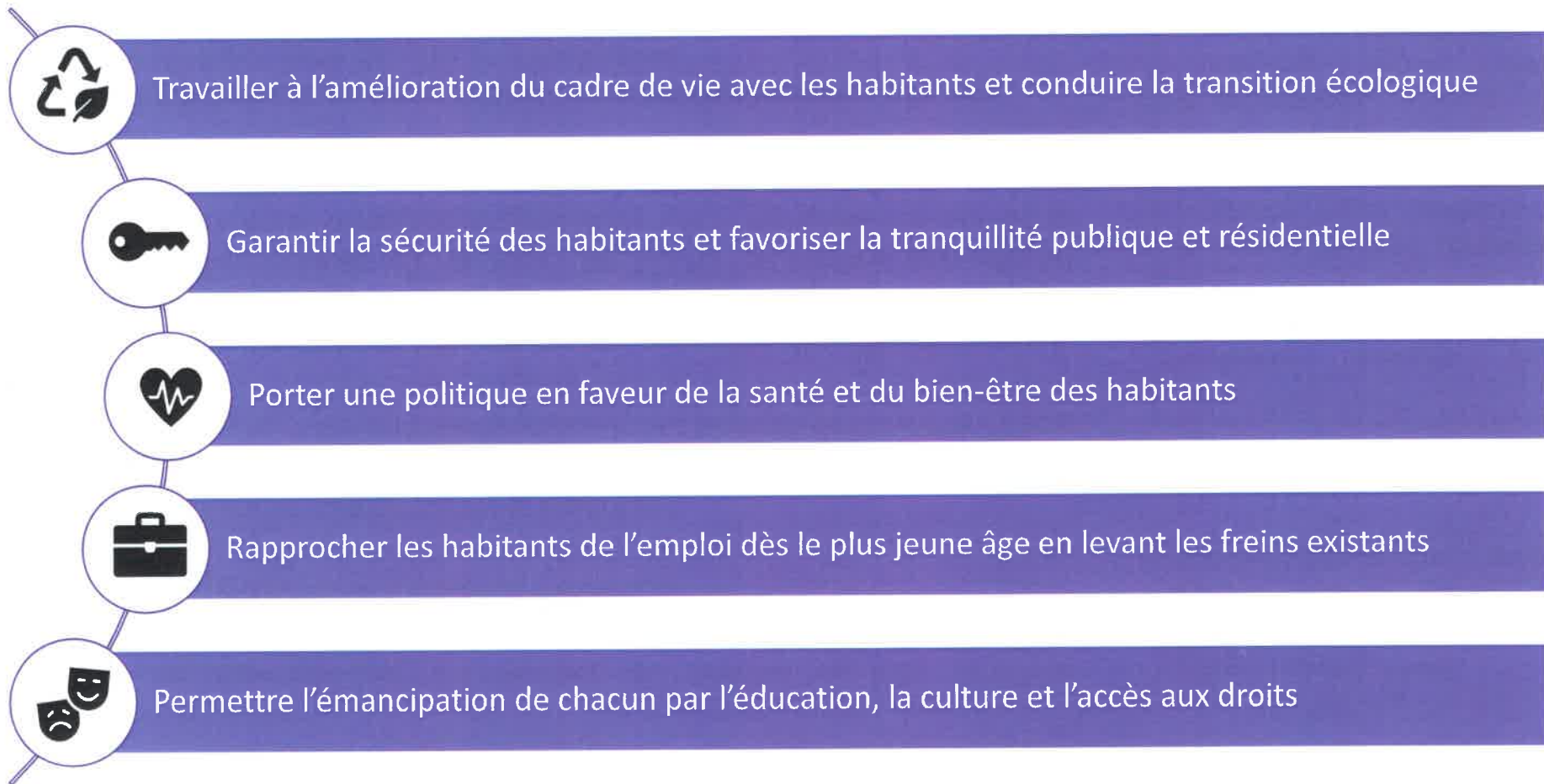
L'évaluation du Contrat de Ville 2015-2023 a permis d'**identifier les enjeux les plus prégnants** sur le territoire tels que le soutien à la parentalité, la réponse aux situations de jeunes en rupture éducative, l'accès aux droits, la promotion de la santé, le renforcement de la sécurité des habitants, la levée des freins à l'emploi, l'accès à la culture et au sport, entre autres.

Ainsi, l'année 2023 a été une année charnière pour la Politique de la Ville car, marquée par l'achèvement des premiers Contrats de Ville, elle a été celle de l'élaboration de la nouvelle génération de Contrats intitulés « **Engagements Quartiers 2030** ».

Les modalités du nouveau document cadre sont précisées dans la circulaire du 31 août 2023. De fait, le nouveau Contrat de Ville devra être plus accessible au plus grand nombre et laisser pleinement place à **la parole des habitants**.

Tout au long de l'année, les communes ont mené des concertations citoyennes auprès des habitants afin de connaître et de recueillir leur point de vue et leur vision : quels sont les défis présents, quels sont les atouts de leur quartier, etc. Ces retours ont contribué à **la définition des orientations stratégiques** du prochain Contrat de Ville.

Les orientations stratégiques du Contrat de Ville



2023 : une année de travail partenarial pour élaborer le Contrat de Ville

L'année 2023 est marquée par l'élaboration du Contrat de ville nouvelle génération. Pour ce faire, l'agglomération a décidé d'être accompagnée dans cette mission par un AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage).

Se doter de l'expertise d'un cabinet externe a permis :

- D'approfondir l'analyse du diagnostic des QPV et l'identification des enjeux
- De mobiliser et engager les partenaires grâce à des séances de travail animées, telles que :
 - Des entretiens de cadrage avec les techniciens et les élus des communes, le Vice-Président et les délégués du Préfet
 - Un séminaire Politique de la Ville (06/12/23) réunissant plus de 60 partenaires autour d'ateliers thématiques sur : le cadre de vie et la transition écologique, la sécurité, la santé, l'emploi, la culture, le sport et la laïcité
 - Des comités techniques et de pilotage pour valider les travaux menés
- De définir une méthodologie de suivi et d'évaluation

Ainsi, le travail collaboratif a permis de décliner des perspectives pour les 6 prochaines années, lesquelles sont retranscrites au sein des 13 « fiches projet » du nouveau Contrat de Ville.

Cabinet recruté : KPMG

Marché lancé en octobre 2023 et devant aboutir au printemps 2024.

Partenaires associés dans la démarche :

- ❖ Acteurs de droit commun : ARS, France Travail, bailleurs sociaux, Education nationale, polices, Conseil départemental
- ❖ Associations, conseils citoyens, missions locales, clubs de prévention spécialisée
- ❖ Communes, Préfecture

Focus sur le projet de renouvellement urbain

Un projet dans le cadre du NPNRU (Nouveau
Projet National de Renouvellement Urbain)

Ville : Sannois

Quartiers : Bas des Aulnaies et Carreaux
Fleuris

Montant du projet : 34,89 millions €

- ANRU : 8,74 millions €
- Ville de Sannois : 4,649 millions €
- Bailleurs : 12,6 millions €
- Valorisations foncières : 10 millions e€
- Région Île de France : 0,98 million €
- Conseil départemental : 0,575 million €
- Val Parisis : 0,526 million €
- CAF : 0,272 million €

Convention pluriannuelle signée le 12 juin
2023

Durée du projet : jusqu'à 2026

Les objectifs urbains du projet sur les deux quartiers sont :

- ❖ Rendre le quartier traversant
- ❖ Désengorger les voies de circulation pour laisser sa place au piéton et sécuriser ses déplacements, notamment les écoliers
- ❖ Diversifier l'offre de logement et introduire la mixité résidentielle
- ❖ Réorganiser l'offre de stationnement
- ❖ Aménager les espaces verts

La CAVP s'appuie sur une mission d'OPCU. L'assistance à maîtrise d'ouvrage permet de mobiliser les partenaires, d'animer des réunions grâce à des connaissances techniques, de faire le suivi des actions menées et celles restantes.

Cabinet recruté : Setec Organisation

Les actions du projet

Bas des Aulnaies	Carreaux Fleuris
Les programmes contractualisés	
<p>Aucune démolition de logement social Démolition de 3 pavillons Résidentialisation de 215 logements Réhabilitation de 215 logements Construction de 51 logements Aménagement urbain Restructuration du maillage viaire</p>	<p>Aucune démolition de logement social Démolition du parking silo et parking aérien de 126 places résidentialisées Résidentialisation de 272 logements Construction de 50 logements Déplacement du City Stade Aménagement urbain Restructuration du maillage viaire</p>
Les premières réalisations (au 14/12/2023)	
<p>Résidentialisation de 215 logements (patrimoine LogiRep) avec une amélioration du confort thermique et en vue de baisser les charges (passage d'une étiquette D à B)</p>	<p>Extension du groupe scolaire Gambetta : création de 7 classes, d'une cantine scolaire et d'un ALSH (accueil de loisirs sans hébergement)</p>

Les dates clés du projet

Dates phares du projet :

- ❖ 28/06/2023 : Cérémonie de signature de la convention
- ❖ 04-06/10/2023 : Réunions publiques auprès des habitants
- ❖ 02/12/2023 : Inauguration de la Maison du Projet à Sannois
- ❖ 14/12/2023 : Première revue de projet

La **Maison du Projet** propose des permanences hebdomadaires laissant place à l'échange, l'accueil et l'information des habitants sur le projet de leur quartier.

La **revue de projet** a pour objectif de présenter le projet, de mesurer l'avancée de ses opérations, d'identifier les éventuelles difficultés ainsi que d'assurer le respect des objectifs contractualisés dans la convention.

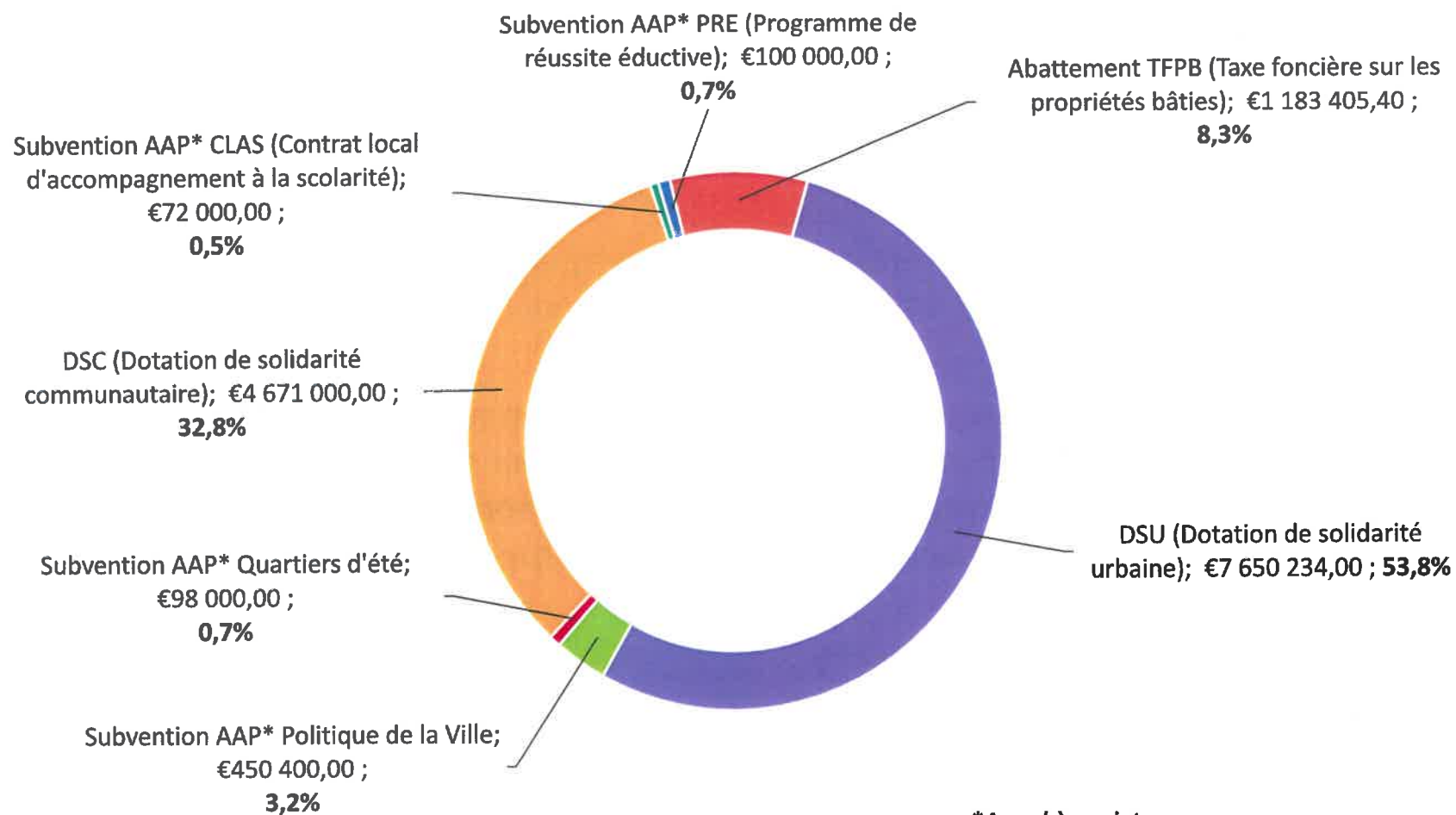
Cette année, plus de 30 acteurs étaient représentés dont l'Etat, la DDT (Direction Départementale des Territoires), la commune de Sannois, les financeurs, le facilitateur des clauses sociales, les bailleurs sociaux et la CAVP.





SECTION 2 : LEVIERS FINANCIERS

La répartition des leviers financiers de la Politique de la Ville en 2023



**Appel à projet*



La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

- La Dotation de Solidarité Urbaine est une des composantes de la **Dotation Globale de Fonctionnement par l'Etat pour les communes en difficulté**. Celle-ci permet de « contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées ». (*art. L2334-15 du Code Général des Collectivités Territoriales*)
- Sur l'ensemble des communes en Politique de la Ville, en 2023, 6 d'entre elles bénéficient de cette dotation avec l'entrée à l'éligibilité de la commune d'Herblay-sur-Seine cette même année.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

Communes en Politique de la Ville bénéficiant de la DSU	DSU perçue en 2019 (en €)	DSU perçue en 2020 (en €)	DSU perçue en 2021 (en €)	DSU perçue en 2022 (en €)	DSU perçue en 2023 (en €)	Variation 2022-2023 (en %)
Ermont	1 606 582	1 648 193	1 683 386	1 720 226	1 757 129	+ 2,10
Franconville-la-Garenne	1 109 616	1 146 161	1 176 422	1 207 665	1 234 722	+ 2,19
Montigny-lès-Cormeilles	2 595 598	2 668 353	2 729 991	2 791 429	2 856 805	+ 2,29
Sannois	1 025 960	1 073 376	1 116 547	1 161 774	1 199 158	+ 3,12
Taverny	297 619	307 754	318 144	330 367	340 830	+ 3,07
Herblay-sur-Seine	/	/	/	/	261 590	+ 100
Total	6 635 375	6 843 837	7 024 490	7 211 461	7 650 234	5,74

Source : <http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr>

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

- Composante de la dotation globale de fonctionnement, la DSC a été rendue obligatoire par la loi Lamy (instaurant les Contrats de Ville) aux communes membres d'un EPCI n'ayant pas de pacte fiscal financier. L'objectif est de « réduire les disparités de ressources et de charges entre les communes. » (Art. L5211-28-4 du CGCT).
- Le montant de la DSC « est réparti en fonction de critères de péréquation concourant à la réduction des disparités de ressources et de charges entre les communes. » (art. 12, loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine).
- Depuis 2021, la répartition de la DSC doit tenir compte du potentiel financier et du revenu moyen par habitant : le cumul de ces 2 critères doit représenter au moins 35% de la répartition du montant.

	Population	Potentiel financier (par habitant)	Logements sociaux	Revenu imposable par habitants	Dynamisme des recettes	Total
Montant de la DSC	1 404 300€	1 167 750€	817 425€	1 167 750€	116 775€	4 671 000€

L'appel à projets de la Politique de la Ville (AAP PV)

Cadrage de l'appel à projets :

3 objectifs fixés par l'Etat dans les appels à projets Politique de la Ville :

- ❖ Un **objectifs de 25%** d'allocation des crédits des contrats de ville **pour le pilier « développement économique »** qui doit s'articuler avec les PRIJ, les cités de l'emploi et le SPIE.
- ❖ Le **renforcement des actions** en faveur de la **continuité et de la réussite éducative**, du **soutien à la parentalité** et du **bien-être à l'école**.
- ❖ Le **renforcement des actions** concernant la **prévention sanitaire** en appui sur les ASV (ateliers santé-ville), le CLS et le CLSM en articulation avec les actions portées par l'ARS.

Répartition par pilier des projets menés en 2023



82 projets pour la cohésion sociale



23 projets pour le développement économique



1 projet pour le cadre de vie et le renouvellement urbain



3 projets d'ingénierie

Le dispositif d'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB)

La convention d'utilisation de l'abattement TFPB

Qu'est-ce que c'est ?

Il permet aux bailleurs de mettre en place des actions supplémentaires sur leur patrimoine en QPV, en contrepartie d'un abattement partiel (30%) de leur TFPB.

Quels objectifs ?

Une amélioration du cadre de vie et du lien social entre les habitants et une coopération multi-partenariale (communes, bailleurs, habitants, associations, etc.)

Quels signataires ?

La convention est signée entre l'Etat, les communes, les bailleurs et la CAVP.

La convention a été signée en 2016, prorogée en 2020 et la loi de finances de 2022 l'a reconduite jusqu'en 2023.

Aucun avenant n'est requis pour la reconduction de la convention d'utilisation de l'ATFPB sur l'année 2024.

Cette reconduction permet de maintenir la continuité des actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie des habitants au sein des QPV.

Le dispositif de l'ATFPB

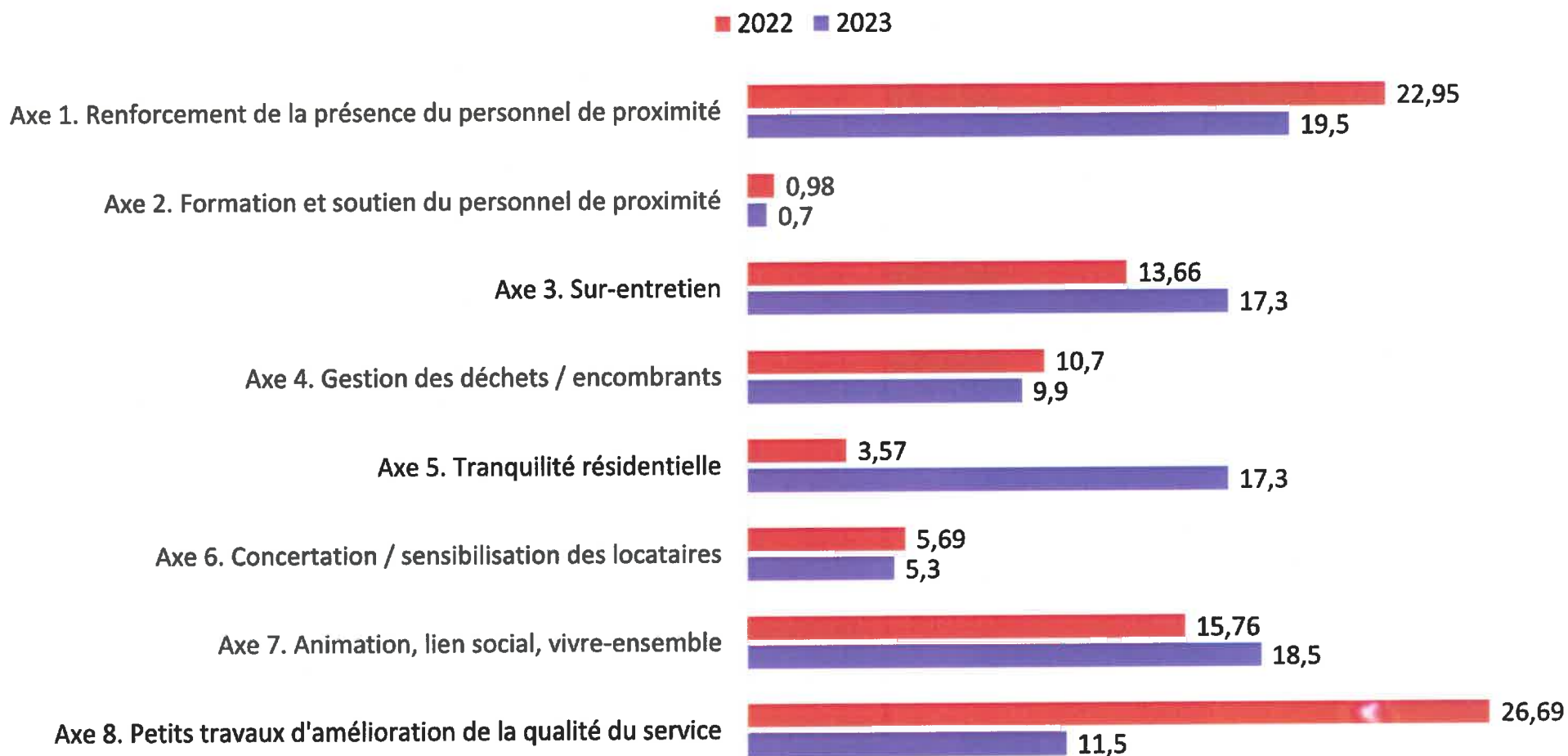
En 2023, 5 communes en Politique de la Ville sont signataires de la convention : Herblay-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles, Pierrelaye, Sannois, Taverny.

Axe de dépenses	Somme en €	Soit, en %
Axe 1. Renforcement de la présence du personnel de proximité	171 454,95€	19,5%
Axe 2. Formation et soutien du personnel de proximité	6 253,87€	0,7%
Axe 3. Sur-entretien	152 440,22€	17,3%
Axe 4. Gestion des déchets/encombrants	87 481,07€	9,9%
Axe 5. Tranquillité résidentielle	151 957,26€	17,3%
Axe 6. Concertation/sensibilisation des locataires	46 439,84€	5,3%
Axe 7. Animation, lien social, vivre-ensemble	163 056,73€	18,5%
Axe 8. Petits travaux d'amélioration de la qualité du service	404 321,46€	11,5%
TOTAL	1 183 405,40€	

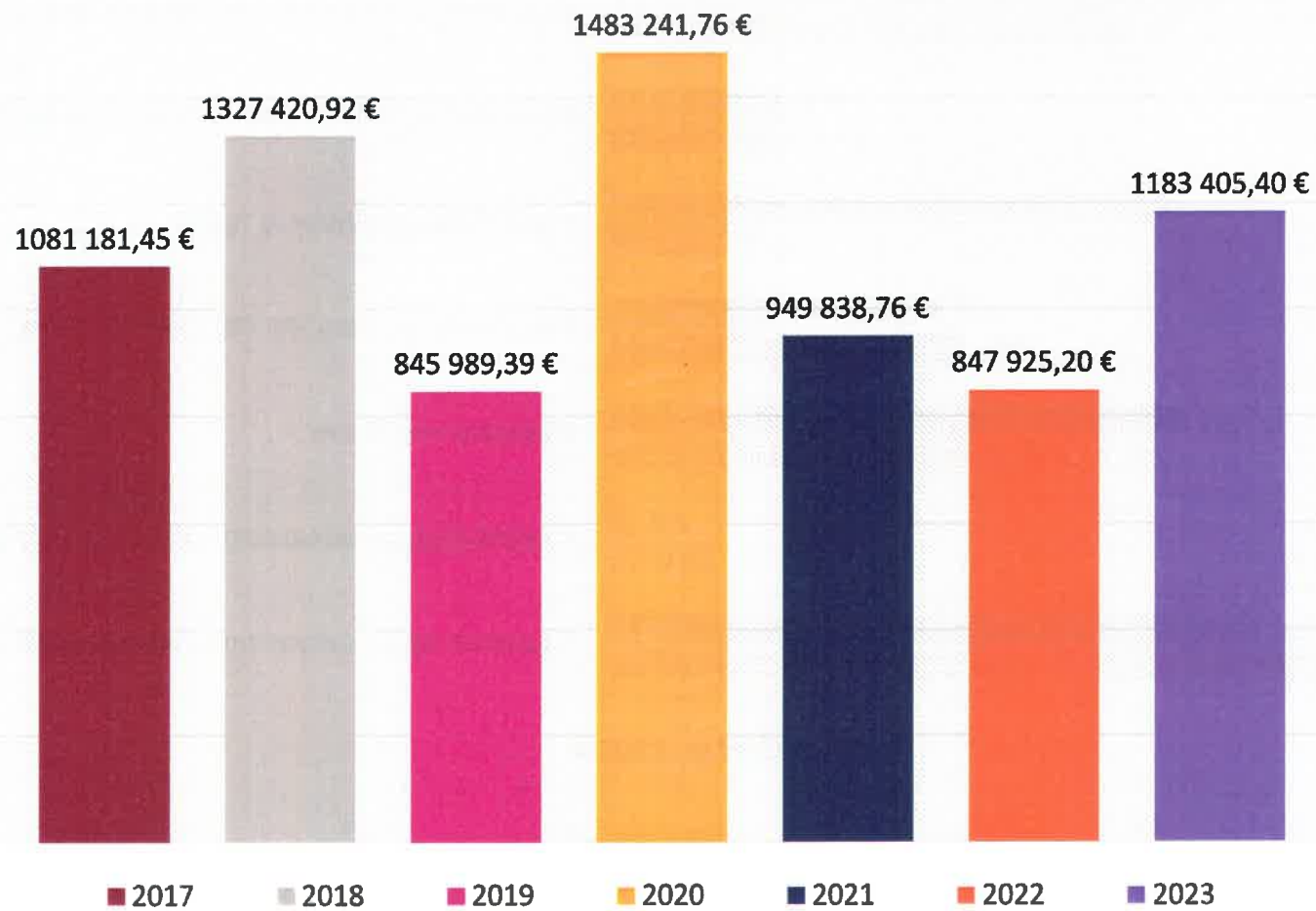
9 bailleurs sociaux proposent des actions qui leur permettent de bénéficier de l'ATFPB :



Evolution de l'utilisation de l'ATFPB entre 2022 et 2023, en %



Somme des dépenses valorisées de la TFPB depuis 2017





SECTION 3 : VALORISATION DES ACTIONS LOCALES

Pilier cohésion sociale

Renforcer le lien social

Zoom sur Ermont : « Un été à Ermont »

Objectifs :

- Encourager la participation aux loisirs, aux sports et à la culture
- Promouvoir la convivialité et les liens sociaux
- Contribuer à renforcer la relation entre la jeunesse et les forces de sécurité publique

Contenu et Déroulement :

- Terrasses d'été thématique dans les CSC et Maison de quartier en juillet et août les mardis, jeudis et vendredis de 15h à 18h30
- Les sorties familiales loisirs et culture proposées par les Centres socioculturels : spectacles, contes, jeux, ...
- Accès sports dans les quartiers : activités sportives quotidiennes sur le complexe sportif Renoir (14h-18h)
- Ateliers Biodiversité et apiculture proposés pour sensibiliser aux questions environnementales
- Action au cœur du quartier des Passerelles proposée par les Centres socioculturels, la Direction de la Politique de la Ville et le Conservatoire, sur la thématique de l'eau : sensibilisation sur sa consommation, activités ludiques, ...
- Deux journées sportives et citoyennes avec les policiers de l'association Raid Aventure en juillet



Bénéficiaires : Habitants du quartier des Chênes (QPV) et Passerelles : enfants, adolescents, jeunes adultes, parents, seniors...

Chiffres clés :

- ✓ Les terrasses d'été thématiques ont touché 170 personnes ;
- ✓ 717 personnes touchées lors des activités culturelles ;
- ✓ 250 personnes touchées lors de la journée sportive et citoyenne ;
- ✓ Accès Sport : 250 jeunes en effectifs cumulés sur les 2 mois ;
- ✓ Ateliers Biodiversité et apiculture : 140 personnes sensibilisées.
- ✓ 350 jeunes touchés sur les deux journées du Proxraid

Résultats et impacts :

- ✓ Engagement important des services municipaux et des associations, reflété dans la variété des événements organisés ;
- ✓ Niveau satisfaisant de participation et de satisfaction du public, avec une diversité de participants touchés ;
- ✓ Échanges diversifiés et de qualité, dans une atmosphère conviviale.

Pilier Cohésion sociale

Valoriser l'accès aux pratiques culturelles

Zoom sur Franconville-la-Garenne : Orchestre à l'école

Objectif : développer et faciliter l'accès aux domaines culturels

Contenu et déroulé :

Le dispositif Orchestre à l'école (OAE) a été mis en place par la Ville de Franconville-la-Garenne en 2009. Il s'organise par sessions de trois années. La Ville a renouvelé ce projet de septembre 2021 à juin 2024. Cet orchestre est dirigé par des professeurs du Conservatoire.

Il permet, entre autres, aux élèves de :

- découvrir la pratique instrumentale collective,
- retrouver confiance en eux,
- modifier leur comportement en société par l'apprentissage du respect, de la solidarité et du partage.
- consolider leur responsabilisation, leur autonomie, leur capacité de concentration, la valeur du travail et la créativité.

Et à l'établissement et son environnement :

- d'impulser une dynamique partenariale permettant de fédérer les principaux acteurs de la vie locale autour d'un projet commun,
- d'atténuer les inégalités sociales, dépasser les réticences culturelles à travers le développement de valeurs citoyennes et communes.



Données clé :

- ✓ 26 élèves de CM1 - Ecole Élémentaire Fontaine Bertin,
- ✓ 5 professeurs du Conservatoire,
- ✓ 8 violons, 5 altos, 5 violoncelles, 4 flûtes et 4 clarinettes,
- ✓ 3 représentations sur le premier semestre 2023 : deux à l'Auditorium du Conservatoire et une à l'école,
- ✓ 10 élèves issus du QPV,
- ✓ Inclusion d'un élève porteur de handicap.

Action devant aboutir en juin 2024

Pilier Cohésion sociale

Renforcer le lien social

Zoom sur Herblay-sur-Seine avec « l'Été aux Naquettes »

Objectif :

- Favoriser l'accès aux activités ludiques, sportives et culturelles
- Favoriser la convivialité et le lien social

Contenu et déroulé :

- ❖ Co-construction du programme estival en direction des habitants du QPV les Naquettes : 3 réunions partenariales (Ludo-médiathèque, AJIR, Mission locale, Conseil citoyen, Ami Boxing, RCH Val de Seine, PIMMS, Sauvegarde du 95, Pôle Santé publique, Service Education-Jeunesse, Théâtre municipal Roger Barat) dont la 3ème sur site (espace rue Jules Renard) pour la partie organisationnelle
- ❖ **19 jours d'animations estivales regroupés par thématique :**
 - **3 mercredis après-midi en juillet : « Tous au Sport »** animations sportives par des associations locales AMI Boxing, RCH Val de Seine et des ateliers de réparation de vélos par Vélos Services (Sauvegarde du 95)
 - **7 jeudis après-midi « Jeudi tous au square » (3 en juillet / 4 en août) :** animations intergénérationnelles avec des jeux de la ludothèque, des coins lecture avec la bibliothèque, des jeux de plein air par le conseil citoyen, des ateliers Naquettes en Art avec la Ruche, des jeux de précision avec l'association AJIR, 2 ateliers de couture (initiation au recyclage) avec la Mission locale
 - **4 ateliers éco gestes** avec le PIMMS, **1 atelier de prévention** avec la Ligue contre le cancer
 - **9 jours du Village d'été au square Alain Casset** porté par le service Jeunesse et 1 matinée pour des groupes de jeunes du QPV les Naquettes



Données clés :

- ✓ En moyenne **60 personnes présentes par jour d'animation** aux Naquettes avec de nouvelles familles et de plus en plus de pères.
 - ✓ **8 partenaires mobilisés** dont 4 nouveaux.
 - ✓ **30% du public issu du QPV** sur le village d'été et, sur 9 jeunes recrutés pour l'encadrement, 4 sont du QPV
- **Action reconduite en 2024 : un rendez-vous identifié et attendu** chaque année par les habitants des Naquettes

Pilier Cohésion Sociale

Renforcer le lien social

Zoom sur Taverny : actions en pied d'immeuble des 11, 18 et 25 juillet 2023

Objectifs :

- Soutenir et développer le lien social, l'interconnaissance dans le quartier et l'appropriation des services publics
- Favoriser le jeu en famille et l'intergénérationnel
- Fédérer autour d'une action ludique, culturelle ou à visée pédagogique
- Ouvrir aux pratiques culturelles
- Lutter contre les exclusions
- Concourir à l'attractivité des quartiers

Actions fortes :

- Présence de stands de diverses associations : CLE, CODES 95, de la ludothèque, d'un stand massage enfant, des conseils de quartier et du conseil citoyen
- Réalisation d'actions de 3h au cœur de l'espace public pendant la période de fermeture des Maisons des habitants
- Lutte contre l'illettrisme avec l'association CLE
- Soutien à la parentalité
- Occupation de l'espace public avec diverses animations (jeux divers)



Données clés :

- ✓ 50 participants à Jean Bouin (mobilisation parentale réussie : présence des pères + mères)
- ✓ 30 participants aux Pins
- ✓ Annulation pour intempéries aux Sarments

Action devant être reconduite en 2024

Pilier cohésion sociale

Renforcer le lien social

Zoom sur les événements de Taverny : « Ma ville à cœur » du 11/05 aux Pins et du 06/06 aux Sarments - Nérins

Objectif :

Rendre visible l'offre de services de droit commun ainsi que les actions spécifiques dans une démarche « d'aller-vers » pour des habitants qui ne se déplacent pas

Contenu et déroulé :

- Installation de stands sur les places du pressoir et des Pins : Essivam, smart université, la Mission locale, les services municipaux, la PM, les bailleurs i3F et CDC, l'association Hevea, le Conseil Citoyen et le Conseil de quartier
- Les différents stands ont permis d'aller vers une partie de la population qui n'est habituellement pas en lien avec les services et les associations
- Horaires de 16h30 à 19h30 permettant de rencontrer et de faire venir une majeure partie de la population



Données clés :

- ✓ 160 participants
- ✓ Une trentaine de jeunes aux pins

Résultats :

- ✓ Renforcement du lien avec les habitants
- ✓ Renforcement du lien entre les acteurs

Action devant être reconduite en 2024 & présence à Jean Bouin

Pilier cohésion sociale

Renforcer le lien social des jeunes dans le QPV

Zoom sur Sannois : « Action et prévention dans les quartiers »

Objectifs : Développer des actions à destination des jeunes sur les temps scolaires et extrascolaires pour prévenir les conduites à risque et la délinquance, développer leur esprit critique et promouvoir les valeurs citoyennes pour contribuer à la construction de citoyens actifs et engagés. Créer du lien social, accompagner les familles dans leur fonction parentale et mobiliser les acteurs locaux pour coconstruire des actions répondant aux problématiques jeunesse partagées.

Contexte : A travers un diagnostic jeunesse et les retours du Centre Social E. Chouchena, des alertes ont été relevées sur la délinquance vécue et ressentie au sein du QPV impliquant le public jeune (points de deal, rixes inter-quartiers et inter-villes, dégradation du cadre de vie, errance et oisiveté de certains jeunes sur le territoire). De plus, le contexte socio-économique des familles du QPV est une contrainte à l'accès aux activités culturelles et aux loisirs pour certains jeunes.

Actions fortes et résultats :

- **Ateliers de prévention** (au protoxyde d'azote, aux réseaux sociaux, prévention routière) et rencontre Ciné-débat (sur le harcèlement) qui ont permis de sensibiliser des jeunes aux sujets et risques sociétaux qui peuvent les toucher au quotidien ;
- **Organisation de nettoyages de quartiers** qui a permis de sensibiliser des jeunes au tri des déchets et à la préservation de leur cadre de vie ;
- **Organisation d'évènements de loisirs fédérateurs** (représentation de musique RAP lors de la fête de la jeunesse, tournoi de football inter-quartiers contre les violences) qui a permis de renforcer la cohésion sociale des jeunes du QPV.



Données clés :

- ✓ Près de 300 jeunes bénéficiaires, dont 175 jeunes du QPV et 84 jeunes des quartiers en veille active.

En 2023, l'accent a été mis sur l'identification géographique de l'espace jeunesse (à proximité du collège Jean Moulin et du centre social) et la création de liens entre les jeunes et l'équipe jeunesse (arrivée d'une médiatrice et d'une animatrice).

Pilier Cohésion sociale

Education et renforcement du lien social

Zoom sur Pierrelaye, projet CLAS : Contrat Local D'Accompagnement à la Scolarité

Objectifs :

- Tisser du lien avec les parents aux côtés de l'école et du centre social afin que les parents s'investissent davantage dans la réussite scolaire de leur(s) enfant(s)
- Accompagner les élèves en difficultés dans leur scolarité en trouvant la méthodologie de travail adaptée
- Proposer un éveil culturel et scientifique aux enfants/collégiens et des actions de sensibilisation
- Créer un climat de confiance permettant aux enfants/collégiens d'optimiser leurs compétences académiques

Actions menées :

- 2 séances de cours par semaine durant les périodes scolaires par niveau (élémentaires et collégiens)
- Première partie de la séance : études et méthodologie sur comment mieux s'organiser pour apprendre ses leçons
- Deuxième partie de la séance : projets d'ouverture des élèves sur leur environnement à travers des visites, des activités ludiques, scientifiques, etc.

Pour renforcer les activités de deuxième partie des séances, durant les périodes de vacances, il est proposé des sorties de découverte par le centre social aux adhérents et en particulier aux familles dont les enfants sont inscrits au dispositif CLAS qui y sont conviés.

Quelques sorties en 2023 : visite de musées, bibliothèque, structures de détente pour enfants, sport détente...

Un CLAS élémentaire et collège, un projet pluriannuel très structurant.



Chiffres clés :

- ✓ Encadrement direct : 2 agents de la ville et 3 vacataires
- ✓ CLAS Elémentaire : 15 élèves
- ✓ CLAS Collège : 15 élèves
- ✓ Taux de présence : 80%
- ✓ Satisfaction des parents très élevée : leur souhait serait d'inscrire leurs enfants au CLAS tout le long de leur scolarité, si possible

Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

Favoriser le pouvoir d'agir

Objectif : Sensibiliser les habitants au développement durable, au réemploi, à la réduction des déchets et à la lutte contre les déchets sauvages pour un meilleur civisme.

Contenu et déroulé :

- En plus de permettre le dépôt de matériels divers et variés, des ateliers, jalonnés pendant toute la durée du projet, ont été mis en place afin d'expérimenter le réemploi, la réparation avec un repair café, des ateliers coutures, de fabrication de lessive, de fabrication de jouets et de d'objets de décorations, etc.
- La ressourcerie a pérennisé un réseau local autour des déchets, de la réinsertion et de la prévention spécialisée en faisant le lien entre les structures environnantes et partenaires incontournables tels que les associations AGOIE, AIGUILLAGE et la MLVM
- Nous avons noté une réduction de la quantité d'encombrants et de dépôts sauvages dans la ville. Près d'une tonne collectée !



Actions déclinées du 24 mai au 1^{er} juillet 2023

Zoom sur Montigny les Cormeilles, projet
« Ressourcerie éphémère »

Données clés :

- ✓ 162 habitants ont participé à la collecte
- ✓ 82 acheteurs à la boutique éphémère
- ✓ 4 jeunes de l'association AIGUILLAGE en chantier éducatif

Résultats :

- ✓ Les habitants ont agi sur une action solidaire afin d'améliorer leur cadre de vie au sein de leur quartier
- ✓ Le « faire-ensemble » a généré un environnement plus enclin au dialogue et à la reconnaissance réciproque



Pilier Ingénierie

Renforcer les compétences

Zoom sur la CAVP : Prestation d'accompagnement pour la contractualisation du nouveau Contrat de Ville

Objectif : Accompagner et appuyer l'ingénierie de la CAVP dans l'élaboration du nouveau Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 »

Contenu et déroulé :

- Rédaction d'un cahier des charges, élaboration d'un marché public et analyse des offres par le service Politique de la Ville de la CAVP
- Animations des partenaires par le prestataire retenu :
 - Entretiens de cadrage avec les partenaires : équipe projet et élus, acteurs de droit commun, habitants (à travers les conseils citoyens notamment)
 - Organisation d'un Séminaire Politique de la Ville pour faire émerger les grands enjeux à inscrire dans le nouveau Contrat de Ville et leur déclinaison stratégique et opérationnelle par des fiches actions
 - Proposition d'une méthodologie de gouvernance
- Validation du Contrat de Ville en deux temps (document cadre puis fiches actions) lors de Comités techniques et de pilotage



Chiffres clés :

- ✓ Plus de 60 participants au Séminaire Politique de la Ville
- ✓ Entretiens avec les acteurs de droit commun : bailleurs sociaux, Caf, Conseil départemental, ARS, CPAM, Education nationale, etc.
- ✓ 13 fiches projet

Action devant aboutir en avril 2024

Pilier Développement économique

Favoriser l'amorçage de projets professionnels

Objectif : Faciliter le lien entre les habitants souhaitant porter un projet de création d'entreprise et les dispositifs existants

Contenu et déroulé :

- Mise en place de permanences dans les quartiers : Les Francs à Montigny, Les Chênes à Ermont, Fontaine Bertin à Franconville et à Sannois au Tremplin Val Parisis, Pépinière et Incubateur d'entreprises
 - Prospection, préparation et orientation
- Prise de rendez-vous autonome pour un accompagnement personnalisé avec la cheffe de projet Citéslab
 - Création d'activité, retour à l'emploi ou à la formation, soutien aux entrepreneurs
- Organisation d'ateliers collectifs mensuels



Zoom sur la CAVP : Citéslab

Ateliers menés :

- ✓ 3 ateliers créa au Pôle Emploi de Taverny : 2 séances de photolangage (prendre la parole à partir d'une image) & 1 Légo Diag créa (positionner des légos pour modéliser les freins à ses projets)
- ✓ 4 ateliers de sensibilisation à la création d'entreprise avec des jeunes de la mission locale de Taverny
- ✓ 1 atelier photolangage avec l'Adie et la mission locale de Franconville
- ✓ 3 gouters créa (moment d'échange convivial avec des chefs d'entreprise, porteurs de projets et intentionnistes) à la pépinière de Sannois avec CRE-AIBT (association inter-entreprises)
- ✓ 1 journée portes ouvertes avec le jeu de plateau « Dilemme Entrepreneur à Taverny » (maison des habitants Joséphine Baker) : appréhender les différentes étapes de l'entrepreneuriat

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Lexique des sigles couramment utilisés

AFI : Action Formation Insertion

AMO : Assistance à maîtrise d'ouvrage

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

ANRU : Agence Nationale de Renouveau Urbain

ATFPB : Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

CAVP: Communauté d'Agglomération (CA) Val Parisis

CLAS : Contrat d'Accompagnement à La Scolarité

CLS : Contrat local de santé

CLSM : Contrat local de santé mentale

DSU : Dotation de Solidarité Urbaine

DSC : Dotation de Solidarité Communautaire

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

FSE : Fonds Social Européen

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouveau Urbain

PRE : Programme de Réussite Educative

PRIJ : Points Rencontres Information Jeunesse

PV : Politique de la Ville

QPV : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

SPIE : Service Public de l'Insertion et de l'Emploi